

Assurer les conditions de réussite d'une formation PRAP 2S en établissement

Contexte

En raison d'une succession de réformes et de l'exigence toujours plus affirmée de maîtriser les dépenses de santé, les établissements hospitaliers ont dû augmenter leur activité tout en économisant leurs ressources. Par conséquent, différentes contraintes pèsent sur le travail : intensification des rythmes ou de la charge de travail, restructurations, réorganisations des services...

Face à ces constats, la Haute Autorité de Santé porte parmi ses priorités la promotion de la qualité de vie au travail qui a pour objectif de concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance collective de l'établissement.

Objectifs

- Connaître les enjeux de la mise en place d'une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique ;
- Appréhender le rôle du formateur PRAP et les conditions de réussite de son action,
- Mettre en cohérence l'action du formateur PRAP avec la stratégie de prévention des risques professionnels de l'établissement

Renseignements complémentaires

Nombre de stagiaires : De 6 à 15 personnes par groupe

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

Programme

Enjeux de la démarche PRAP 2S.

- Finalité d'une formation-action PRAP 2S.
- Rôle du formateur PRAP 2S.
- Conditions de mise en oeuvre de la démarche PRAP dans l'entreprise.
- Dispositifs de certification et d'habilitation.
- Offre de formation PRAP 2S et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS.

Public

Directeur d'établissement, directeur délégué, responsable de service de santé au travail, responsable hiérarchique du formateur interne.

Exercice

2019

Code de formation

AFR 2.06

Nature

AFR

Organisé par

en cours de consultation

Durée

7 heures